



MÉMO

AQPM

À : Tous les membres
Date : Le 5 novembre 2018
Objet : UDA Nouveaux médias - Augmentation des tarifs minimaux

—
Chers membres,

Nous tenons à vous rappeler que les tarifs minimaux prévus aux annexes A-1.1 et A-1.2 ainsi qu'aux annexes A-2.1 et A-2.2 augmenteront, et ce, **à compter du 10 novembre 2018**.

Ces tarifs s'appliqueront aux services rendus à compter de cette date, et ce, même si le contrat entre le producteur et l'artiste a été signé antérieurement.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question à ce sujet.

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

AQPM